



Ville de
SURY LE COMTAL
Loire

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que par arrêté n°2025/04/78/T en date du 18 avril 2025, le Maire de SURY-LE-COMTAL a prescrit l'ouverture d'une enquête publique dont le but est d'informer et de recueillir les observations du public concernant le projet de désaffectation et de déclassement du domaine public communal.

Il s'agit de la parcelle cadastrée AZ 228 et d'une emprise de 121m² constituant une partie de la place Louis Giraudier attenante au bâtiment du 2 rue Jordan en vue de leur alinéation à BATIR ET LOGER pour la construction, sur les emprises précitées et sur les parcelles voisines cadastrées AZ 190, AZ 33 et AZ 172, de 6 logements sociaux répondants aux normes PMR.

Cette enquête publique, prescrite dans les conditions prévues par le Code de la voirie routière et notamment ses articles R. 141-4 et suivants, durera plus de 15 jours consécutifs, à savoir :

Du lundi 5 mai 2025 à 9h00 au mercredi 21 mai 2025 à 17h00

Monsieur **Jean-Michel GAGNAIRE**, retraité, ancien président de la SAS GAGNAIRE, exerçant une activité d'enquêteur conseil auprès des services juridiques, est désigné pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur.

Un dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à disposition du public en Mairie de SURY-LE-COMTAL, et cela pendant toute la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, hors jours fériés, à savoir :

- Du lundi au mercredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**
- Jeudi 13h30 à 17h00**
- Vendredi 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30**

Tout habitant de la Commune de SURY-LE-COMTAL peut donc prendre connaissance du dossier sur place et consigner, le cas échéant, ses observations, sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences en Mairie de SURY-LE-COMTAL afin de recevoir le public et leurs éventuelles observations, à savoir :

- Le lundi 5 mai 2025 de 9h00 à 12h00 ;**
- Le mercredi 21 mai 2025 de 14h00 à 17h00.**

Les observations écrites peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse suivante : **Mairie de SURY-LE-COMTAL - Place de l'Hôtel de Ville - 42450 SURY-LE-COMTAL**

Il est toutefois précisé que ne seront pris en considération que les courriers effectivement réceptionnés en Mairie avant la fin de l'enquête publique, **soit jusqu'au mercredi 21 mai 2025 à 17h00**.

Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage en Mairie pendant toute la durée d'enquête publique et 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur. L'ensemble des observations recueillies sera annexé au registre d'enquête publique. Dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire son rapport et ses conclusions motivées.

Le conseil municipal pourra ensuite délibérer sur le déclassement et *in fine* sur la cession des emprises concernées à BATIR ET LOGER.

Fait à Sury-le-Comtal le 18/04/2025,

Le Maire,
Yves MARTIN


Mairie de SURY-LE-COMTAL
42450 SURY-LE-COMTAL